

# RAPPORT LOI ÉNERGIE-CLIMAT

En conformité avec le décret d'application de la loi  
Énergie-Climat

Juillet 2022



## TABLE DES MATIÈRES

1	Démarche générale de l'entité (p.3)
2	Moyens internes pour contribuer à la transition (p.4)
3	Politique d'engagement actionnarial (p.7)
4	Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris et sur la biodiversité (p.7)
5	Intégration des risques ESG dans la gestion des risques (p.7)
6	Mesures d'amélioration (p.10)



## PARTIE 1 : DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

### Politique et stratégie d'investissement

L'engagement d'Access Capital Partners (Access) en faveur de l'Investissement Socialement Responsable est ancré dans sa conviction qu'une croissance durable ne peut être atteinte sans prendre en compte l'impact de l'activité des sociétés de son portefeuille sur leurs salariés, clients, et partenaires ainsi que sur l'environnement, et les communautés dans lesquels elles opèrent. En plus d'avoir un effet positif sur l'environnement et le bien-être de la société, une intégration ESG cohérente permet à Access d'identifier les risques et les opportunités associés, d'améliorer la valeur potentielle et de favoriser la croissance à long terme des sociétés bénéficiaires des investissements.

Access est conscient du rôle du secteur financier dans la sensibilisation aux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui dans le domaine du changement climatique, mais aussi d'un point de vue social et économique.

La démarche d'Access s'inscrit donc naturellement dans le cadre normatif établi par les UN-PRI, **dont Access est signataire depuis 2008.**

La philosophie d'investissement responsable d'Access répond aux principes suivants :

- » Intégrer les critères ESG dans la gestion des portefeuilles
- » Être un investisseur actif et participer à la promotion de ces principes

**Access a ainsi commencé à formaliser sa politique ESG en 2008** et ne cesse de l'améliorer depuis. Access a développé une méthodologie pour incorporer les critères ESG dans ses décisions d'investissement et la gestion de son portefeuille, formalisant ainsi sa conviction que les considérations suivantes sont essentielles pour obtenir une performance durable:

- » Aligner et respecter les intérêts de toutes les parties prenantes
- » Respecter l'environnement
- » Optimiser l'impact social positif
- » Suivre de bonnes pratiques de gouvernance

L'objectif d'Access est de s'assurer que les risques et les opportunités ESG les plus pertinents sont identifiés et surveillés, à la fois pour réduire les risques et créer de la valeur. Dans le cadre de ses processus d'investissement et de suivi, la politique ESG d'Access couvre les trois classes d'actifs : capital investissement, infrastructure et dette mezzanine et privée, à la fois en sélection de fonds et en co-investissant directement dans les entreprises.

**Une procédure ESG en « 3-étapes »** couvrant les différents cycles de l'investissement (due diligence, période de détention et évaluation lors des cessions) a été mise en place permettant à Access d'évaluer l'engagement des gérants en matière ESG, d'identifier en amont les risques potentiels et mettre en place les actions nécessaires, et de mesurer les progrès et la valeur ajoutée par les gérants pendant les périodes de détention.

L'approche privilégiée par Access répond à une logique de **dialogue, d'échange et d'accompagnement.**

### Adhésion et engagements

Access s'est par ailleurs engagé dans le cadre des initiatives suivantes :

- » Signataire des UNPRI depuis 2008. Sur la base des réponses fournies dans le rapport annuel sur la transparence et de la comparaison avec les pairs du secteur, Access a obtenu les notes suivantes :
  - Stratégie et gouvernance : A+ (note médiane A)
  - Capital investissement : A (note médiane B)
  - Infrastructure : A (note médiane A)

- » Signataire de l'Initiative Carbone 2020 (IC20) depuis 2016 : iC20 est le premier engagement collectif de l'industrie française du capital-investissement en faveur d'une gestion responsable et transparente des émissions de gaz à effet de serre par les entreprises dont ils sont actionnaires. Les signataires de l'iC20 se sont engagés à agir pour contribuer à l'objectif de la COP21 de limitation du réchauffement climatique
- » Membre de la Commission Sustainability de France Invest créée en février 2013. La Commission a pour objectif de partager avec les autres GPs les réflexions et les évolutions concernant les questions liées aux ESG, les aspects réglementaires, l'organisation de la conférence annuelle ESG
- » Signataire de la charte de la parité de France Invest
- » Participation au groupe de travail des UNPRI sur la due diligence ESG
- » Participation à la rédaction du guide « Limited Partners' responsible investment due diligence questionnaire » publié par les PRI en 2015

Access a également adhéré aux principes suivants :

- » La "Charte de France Invest" promouvant les principes ESG publiée en 2008
- » La "ESG Disclosure Framework for Private Equity" publié par Invest Europe en 2013
- » Les recommandations visant à faciliter le dialogue entre les GPs et les LPs (ensemble commun d'indicateurs clés de performance ESG à la société de gestion et à ses sociétés de portefeuille) publiées par la Commission ESG de France investir en 2017
- » ILPA (Institutional Limited Partners Association)
- » TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)
- » GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark)

Access gère actuellement 6 Fonds classifiés Article 8.

## PARTIE 2 : MOYENS INTERNES POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

### L'ESG, adopté par l'ensemble de l'organisation

L'approche ESG d'Access décrite ci-dessus est adoptée par l'ensemble de l'organisation, en particulier par les différentes équipes chargées de la réalisation et du suivi des investissements primaires, transactions secondaires et en co-investissements dans les segments capital investissement, infrastructure et dette privée.

La totalité des équipes d'investissement ont été sensibilisées et formées aux questions ESG. Des sessions de travail sont régulièrement organisées sur des sujets spécifiques tels que la revue des questionnaires ESG (Due Diligence/période de détention et sortie), l'évaluation de l'engagement des gérants sur les questions ESG, les nouvelles procédures internes sur les outils dédiés ESG (plateforme de collecte de données etc.).

Une équipe ESG & Sustainability dédiée, composée de deux professionnels et supervisée par le Partner Investor Relations & Communication, est chargée d'améliorer en permanence les pratiques ESG existantes de l'entreprise sur toutes les classes d'actifs, conformément aux meilleures pratiques du marché, et de mettre en œuvre les nouvelles réglementations en matière ESG.

Les principales missions de l'équipe dédiée à l'ESG sont les suivantes :

- » Définir les engagements ESG et les processus ESG d'Access :
  - Amélioration de la politique ISR et des pratiques ESG
  - Engagement dans les initiatives de place
  - Engagement dans un dialogue permanent avec des consultants et conseillers externes si nécessaire
  - Formalisation des processus ESG
  - Réponse au rapport annuel des PRI
  - Analyse et attribution d'un score ESG à chaque gestionnaire
  - Analyse des risques et opportunités ESG au sein du portefeuille de co-investissements
  - Identification des points de matérialité (co-investissements)
  
- » Suivi des investissements et des progrès ESG :
  - Collecte de données ESG annuelles auprès des gestionnaires ou des investisseurs principaux dans le cas de co-investissements
  - Mesure de l'évolution des performances ESG au niveau de l'entreprise/actif et identification des nouveaux risques ESG
  - Amélioration continue des questionnaires envoyés pour la collecte de données
  - Production des rapports annuels sur les questions ESG à l'intention des investisseurs d'Access

Chaque professionnel de l'investissement chez Access a une responsabilité envers l'ESG et s'engage pleinement à travailler à chaque étape du processus ESG.

Access travaille actuellement avec un consultant ESG externe - Sirsa, un spécialiste qui fournit des conseils sur le processus d'intégration ESG et sur la conformité avec les réglementations connexes, ainsi qu'avec un fournisseur d'une plateforme ESG intégrée basée sur le web, appelée Reporting 21.

## Les outils utilisés dans l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

### Phase de due diligence :

En phase de due diligence, l'équipe ESG & Sustainability réalise systématiquement une analyse ESG de l'investissement qui est intégrée à la note d'investissement discutée lors des comités d'investissement. Cette analyse repose sur les réponses au questionnaire de due diligence ESG adressé aux gérants cibles ainsi que les documents de due diligences ESG fournis par les gérants dans le cadre de co-investissements.

Ce questionnaire comporte plusieurs parties :

- » Classification du fonds cible selon SFDR
- » Engagement en faveur d'initiatives ESG (signatures des UNPRI, autres initiatives)
- » Organisation de l'ESG au sein de l'équipe (responsable ESG identifié, process mis en place, rapport ESG)
- » Intégration de l'ESG dans les décisions d'investissement (exclusions sectorielles, évaluation des risques ESG, due diligence)
- » Suivi ESG au cours de la période de détention (plan d'actions ESG, suivi de la performance)

Le document produit est présenté au comité d'investissement récapitulant l'analyse ESG.

En outre, Access demande au gérant, à travers un engagement écrit prenant la forme d'une clause dans la side letter, à :

- » Intégrer des critères ESG dans la gestion des sociétés de son portefeuille
- » Effectuer un contrôle préalable ESG avant d'investir dans une société
- » Produire un rapport annuel sur la performance et les progrès ESG d'une société du portefeuille
- » Fournir à Access des mises à jour en présence de problèmes ESG importants



**Phase de suivi annuel :**

En phase de suivi, les sociétés de gestion pour lesquelles Access est souscripteur d'un fonds, ainsi que ses participations sous-jacentes, sont interrogées chaque année sur 50 indicateurs de suivi dont les Principales Incidences Négatives couvrant :

- » L'impact environnemental
- » L'impact Social
- » La santé et la sécurité des employés
- » Les politiques relatives à la lutte contre la discrimination, la corruption, la fraude et l'éthique
- » La gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement

Access travaille avec Reporting 21, pour collecter les données annuelles des gérants et des entreprises en portefeuille. Une plate-forme numérique sécurisée dédiée à la collecte de données ESG, a été mise en place depuis 2015. Cette solution permet de contrôler les données ESG plus efficacement et plus rapidement, et permet aux gérants de conserver et de comparer leurs données ESG d'une année à une autre.

L'équipe ESG & Sustainability met à jour chaque année la notation des gérants en fonction de leurs réponses aux questionnaires et évalue la performance ESG des entreprises en portefeuille.

À la suite de cette campagne de collecte de données, Access produit un rapport ESG dédié pour chaque Fonds en gestion.

**Gouvernance de l'ESG au sein d'Access**

Access a mis en place des dispositifs de gouvernance pour la mise en œuvre de sa politique et ses pratiques ESG.

Les Managing Partners et le Partner Investor Relations and Communication sont responsables de la politique ESG et de la prise de décisions clés.

La politique ESG d'Access est définie dans le manuel de procédures internes auquel chaque membre des équipes d'investissement est tenu de se conformer. Des contrôles internes sont effectués par le responsable des risques et de la conformité sur une base trimestrielle. Toute anomalie identifiée est signalée au comité de direction, et des actions correctives sont élaborées en collaboration avec l'équipe opérationnelle et suivies au cours des trimestres suivants.

Le responsable des risques et de la conformité s'assure également qu'une analyse des risques de durabilité est systématiquement réalisée avant tout investissement et que les résultats de cette analyse ne sont pas de nature à induire un non-respect des engagements contractuels énoncés par la documentation précontractuelle et contractuelle du ou des véhicules gérés impliqués dans l'opération.

Access a également mis à jour sa politique de rémunération afin de qu'elle prenne en compte les risques de durabilité dans l'attribution des rémunérations. La politique de rémunération d'Access définit les principes relatifs à la rémunération au sein des entités du groupe Access, en tenant compte de la structure, de la stratégie, des objectifs et de la politique de risque du groupe, afin de rémunérer et de récompenser les employés dans un cadre équitable et motivant.

Les équipes d'investissement doivent en particulier prendre en considération le risque de durabilité dans leur sélection d'investissement et suivre de près tout événement qui pourrait avoir un impact négatif sur ce risque. Un mauvais suivi des indicateurs de durabilité pourrait justifier une réduction du montant de la rémunération variable.

## PARTIE 3 : POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Access possède une politique de vote au niveau des comités d'investissement qui est actuellement en train d'être mise à jour afin d'intégrer les éléments suivants :

- » Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise
- » Le dialogue avec les sociétés détenues
- » La coopération avec les autres actionnaires
- » La communication avec les parties prenantes pertinentes

## PARTIE 4 : STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS ET SUR LA BIODIVERSITÉ

En tant que gérant de Fonds de fonds et de Fonds de co-investissement, l'engagement actionnarial d'Access est très limité ce qui ne permet pas de fixer un objectif quantitatif fixe et de définir une stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris.

Cependant, Access suit annuellement des indicateurs spécifiques à l'environnement et au changement climatique au sein de ses portefeuilles. Un questionnaire composé de 50 indicateurs ESG dont les 14 indicateurs des Principales Incidences Négatives (Principal Adverse Impact) est envoyé, tous les ans dans le cadre de la campagne ESG d'Access, aux gérants de fonds.

Ce questionnaire permet d'obtenir des informations sur la prise en compte du changement climatique et sur les émissions de CO<sup>2</sup> et l'impact sur la biodiversité.

Conformément à notre engagement envers l'Initiative Carbon 2020 (IC20), nous avons tenté de mesurer, par approximation sectorielle, l'empreinte carbone du portefeuille de co-investissements avec l'aide de notre conseiller ESG externe Sirsa.

## PARTIE 5 : INTÉGRATION DES RISQUES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Les risques en matière de durabilité désignent, conformément au Règlement SFDR, un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

**Les risques de gouvernance** sont définis comme les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à de mauvaises pratiques managériales ou organisationnelles qui peuvent mener à l'instabilité de l'entreprise.

Les risques liés à la gouvernance peuvent être générés par divers facteurs tels que la gestion inadéquate des questions environnementales et sociales, ainsi que le non-respect des normes et codes de gouvernance d'entreprise. Par exemple, un mauvais code de conduite ou un manque d'action en matière de lutte contre le blanchiment d'argent dans une entité spécifique peut entraver ses ressources (financières et non financières), affectant ainsi son potentiel de performance et de rendement.

La surveillance des risques de gouvernance s'effectue à travers la collecte d'informations sur :

- » La présence de femmes et de membres indépendants au conseil de surveillance
- » Les mécanismes de prévention des risques liés au respect des Droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
- » La présence d'un système d'alerte (whistleblowing) pour les employés
- » Les mécanismes de prévention des risques dans la chaîne d'approvisionnement

**Les risques sociaux** sont liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des employés et des communautés et comprennent des facteurs tels que la rémunération des employés, les conditions de travail, la sécurité sur le lieu de travail, les politiques de recrutement, la diversité etc. Ils peuvent être d'ordre réputationnel ou bien opérationnel.

La surveillance des risques sociaux s'effectue à travers la collecte d'informations sur :

- » La santé et la sécurité des employés
- » La présence de litiges sociaux
- » Le régime de participation aux bénéfices
- » L'écart de rémunération non ajusté

Les risques sociaux sont donc particulièrement matériels pour Access.

**Les risques environnementaux** sont définis comme les risques de perte de valeur du portefeuille ou de la participation liés à des problématiques environnementales tels que le changement climatique et d'autres formes de dégradation de l'environnement (par exemple, pollution de l'air, pollution de l'eau, pénurie d'eau douce, contamination des sols, perte de biodiversité et déforestation), ainsi que les mesures correctives visant à remédier à ces facteurs.

Particulièrement, les risques liés au changement climatique sont catégorisés en deux, les risques physiques et les risques de transition.

Les risques physiques résultant du changement climatique peuvent être liés à des événements ponctuels ou à des modifications à plus long terme (chroniques) des régimes climatiques.

Les risques physiques peuvent avoir des implications financières pour les organisations, comme des dommages directs aux actifs, et des impacts indirects, dus à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Les performances financières des organisations peuvent également être affectées.

Les risques liés à la transition sont classés en quatre familles par la TCFD :

- » Les risques réglementaires : risques générés par la mise en place potentielle de politiques en faveur de la transition vers une économie bas carbone
- » Les risques de marché : risques engendrés par des changements sur les marchés, en amont ou en aval, et entraînant une perte de compétitivité

- » Risques technologiques : risques engendrés par des innovations de rupture technologique, pour des acteurs qui n'ont pas anticipé ce changement
- » Risques de réputation : risques associés à l'évolution des perceptions et des attentes des parties prenantes

La surveillance des risques environnementaux s'effectue à travers la collecte d'informations sur :

- » La mise en place d'un système de gestion de l'environnement
- » La présence d'actions environnementales formalisées
- » L'évaluation de l'empreinte carbone
- » L'exposition au changement climatique (exposition aux risques physique et de transition)
- » La présence de litiges environnementaux
- » La consommation totale d'énergie (dont énergie renouvelable)
- » La production d'énergie (dont renouvelable)
- » L'émission de polluants dans l'eau
- » La quantité de déchets générés
- » Les impacts sur la biodiversité

### **Intégration des risques dans le processus d'investissement**

Ces risques sont intégrés à travers les deux étapes suivantes :

#### **Etape 1 – due diligence ESG avant l'investissement**

##### **➤ Pour les investissements dans des Fonds de fonds**

Pour la sélection des fonds, un questionnaire d'engagement ESG intégrant la réglementation SFDR est envoyé à chaque gérant pour apprécier la façon dont les critères ESG sont pris en considération lors de l'investissement dans des entreprises ou des actifs d'infrastructures.



De plus, dans la documentation juridique, le gérant cible s'engage formellement à intégrer les critères ESG dans la gestion de son fonds, à **réaliser une due diligence ESG préinvestissement**, à rendre compte annuellement des progrès ESG des sociétés en portefeuille et à alerter Access en cas d'incident d'ordre environnemental ou social.

Sur la base des informations collectées lors de la phase de due diligence, Access attribue au gérant un score reflétant le niveau d'intégration des critères ESG. Access a défini trois niveaux d'évaluation :

- » Niveau 1 : le gérant du fonds respecte pleinement les principes de l'investissement responsable
- » Niveau 2 : le gérant du fonds respecte essentiellement les principes de l'investissement responsable
- » Niveau 3 : le gérant du fonds respecte à peine les principes de l'investissement responsable

#### ➤ Pour les co-investissements

Avant de sélectionner une opportunité d'investissement, l'équipe d'investissement procède à un examen préliminaire de la société afin de s'assurer qu'elle n'opère pas dans un secteur exclu par Access.

Au cours de la phase de due diligence, l'équipe d'investissement et l'équipe ESG & Sustainability procèdent à une évaluation ESG qui comporte deux volets :

- » Évaluation du co-investisseur principal
  - Le niveau d'intégration ESG du co-investisseur principal est apprécié via le questionnaire de diligence ESG d'Access
- » Évaluation de l'entreprise
  - Sur la base des dossiers de due diligence fournis par le co-investisseur principal ainsi que des discussions avec le co-investisseur principal et/ou l'équipe de direction de la société, les équipes Investissement et les équipes ESG & Sustainability effectuent leur propre évaluation ESG de la société.

- Pour les Fonds Article 8 gérés par Access, les Principales Incidences Négatives suivantes sont évaluées dans la mesure du possible :
  - Total des émissions de carbone (Scope 1, 2 et 3).
  - Part d'énergie non renouvelable produite et consommée
  - Impacts sur la biodiversité
  - Écart de rémunération non ajusté
  - Pourcentage des femmes au conseil d'administration
  - Violation des principes directeurs du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE
  - Respect du Pacte mondial des Nations unies et des lignes directrices de l'OECD

Un résumé de l'analyse ESG est inséré dans la documentation de due diligence soumise au comité d'investissement d'Access, dans les investissements primaires ainsi que des co-investissements.

#### Étape 2 – suivi annuel pendant la durée de vie de l'investissement

Une plateforme web dédiée à l'ESG permet à Access de collecter auprès de chaque gérant des informations sur 50 indicateurs dont les 14 Principales Incidences Négatives.

La plateforme donne également la possibilité au gérant de mettre à jour ses propres pratiques ESG permettant à Access de réapprécier score des gérants.

Sur la base de ces questionnaires, des échanges avec les gérants et de la propre recherche qualitative menée par l'équipe ESG & Sustainability, un **rapport annuel ESG** destiné à nos aux investisseurs est produit.

#### Gestion du risque ESG

La présence d'un litige environnemental, social ou de gouvernance ou une réduction significative des effectifs d'une entreprise est un signal d'alarme.

Le problème sera suivi de près par le professionnel de l'investissement en charge du fonds impliqué avec l'équipe ESG & Sustainability.

Afin de minimiser les risques liés à l'ESG dus à une exposition à certains secteurs ou à des activités sujettes à controverses de durabilité, Access a mis en place la liste d'exclusions sectorielles suivante :

- » Production et distribution directe de combustibles fossiles
- » Produits liés au tabac
- » Pornographie et prostitution
- » La faune sauvage ou les produits de la faune sauvage menacés ou protégés
- » La production ou le commerce d'armes controversées telles que les armes chimiques, les armes biologiques, les mines terrestres anti-personnel et les bombes à fragmentation, conformément à l'application effective des conventions internationales d'Ottawa et d'Oslo

Les exclusions peuvent aller des questions de tolérance zéro, telles que la liste mentionnée ci-dessus, à d'autres activités qui nécessitent une étude plus approfondie comme :

- » Les jeux d'argent et de hasard
- » Les tests sur les animaux ;
- » La commercialisation et distribution d'alcool.

Concernant l'activité d'infrastructure, une liste spécifique s'ajoute à la liste d'exclusion générale et couvre les activités suivantes :

- » L'exploration et la production de pétrole et de gaz ;
- » Le transport et stockage de pétrole ;
- » L'exploitation thermique du charbon ;
- » L'exploration, production et transport de gaz de schiste ;
- » La production de sables bitumineux.

## PARTIE 6 : MESURES D'AMÉLIORATION

La stratégie d'investissement d'Access, comme mentionné précédemment, consiste principalement en des investissements dans des fonds et des co-investissements minoritaires dans des sociétés auprès d'investisseurs majoritaires. Ainsi, la capacité d'Access à avoir une politique actionnariale active pour la prise en compte et l'amélioration des facteurs ESG directement dans les entreprises est limitée.

Les réglementations mises en place par la Commission Européenne ne précisent pas dans quelles mesures elles sont applicables dans le cadre d'investissements dans des fonds.

La procédure ESG mise en place par Access, détaillée en partie 8, permet de limiter les risques ESG en effectuant une due diligence sur le gérant ou sur la société dans le cadre de co-investissement tout en promouvant l'importance des sujets RSE.

Dépendant fortement des informations fournies et remontées par les gérants, Access n'est pas encore en mesure de définir une stratégie bas-carbone ou d'alignement biodiversité.



## CONTACTS

### **AGNÈS NAHUM**

MANAGING  
PARTNER

[agnes.nahum@accesscp.com](mailto:agnes.nahum@accesscp.com)

### **PHILIPPE POGGIOLI**

MANAGING  
PARTNER

[philippe.poggioli@accesscp.com](mailto:philippe.poggioli@accesscp.com)

### **CÉCILE CROISSANT**

PARTNER INVESTOR RELATIONS  
& COMMUNICATION

[ccroissant@accesscp.com](mailto:ccroissant@accesscp.com)

### **GAËLLE ACHDJIAN**

ESG & SUSTAINABILITY  
ANALYST

[gachdjian@accesscp.com](mailto:gachdjian@accesscp.com)

